



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3516

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Aménagement du centre bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3516**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Aménagement du centre bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération aménagement du centre bourg à Albigny sur Saône fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

Le centre bourg d'Albigny sur Saône a fait l'objet d'une 1^{ère} phase de requalification par l'aménagement de l'esplanade Daniel Sarrabat, espace central ouvert entre l'église au nord et la maison de l'accueil au sud en lien avec une démolition-reconstruction réalisée par Lyon Métropole habitat (LMH).

Ce projet a été livré fin 2018 et a permis de mettre en valeur les qualités du patrimoine végétal et des bâtiments anciens en ouvrant des perspectives visuelles, de redonner une place prédominante aux piétons et modes doux en partageant l'espace public et en assurant une qualité des cheminements et de favoriser les pratiques sociales en créant des espaces de rencontre conviviaux.

Une 2^{ème} phase est prévue afin d'améliorer l'accès de la rue Jean Chirat au centre bourg, de réaménager les trottoirs de la rue Germain et de la rue Jean Chirat en vue de la desserte des bâtiments et de la sécurisation des cheminements piétons le long d'un bâtiment, propriété de la Commune d'Albigny sur Saône, destiné à être démoli.

L'accord de l'architecte des bâtiments de France sur cette démolition et la cession prochaine à la société Eiffage du bâtiment communal pour la réalisation d'un programme de construction neuve, comprenant 17 logements et un commerce à l'angle de la rue Jean Chirat et de la rue Germain permet d'engager cette 2^{ème} phase afin, notamment, d'accompagner la livraison de la nouvelle construction.

La présente délibération a pour objet la demande d'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme portant sur le coût de travaux des équipements publics d'infrastructures, les dévoiements de réseaux et les frais de maîtrise d'ouvrage nécessaires à la réalisation de la 2^{ème} phase estimés à 400 000 € TTC.

Le calendrier prévisionnel de cette 2^{ème} phase de travaux prévoit la réalisation des dévoiements de réseaux avant le démarrage des constructions de la société Eiffage et un démarrage des travaux d'espaces publics début 2020 pour une livraison début 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du projet d'aménagement du centre bourg à Albigny sur Saône, pour un coût global prévisionnel estimé à 400 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € en 2019,
- 170 000 € en 2020,
- 50 000 € en 2021,
- 10 000 € en 2022,
- 10 000 € en 2023,
- 10 000 € en 2024,

sur l'opération n° OP06O2507.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 610 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.